

Dans le domaine du contentieux du contrôle technique, quatre plaintes conjointes contre deux infirmières et deux chirurgiens-dentistes ont été déposées devant les sections des assurances sociales (SAS) des Conseils Régionaux des Ordres. Les différents motifs de saisines sont des fautes et/ou fraudes.

Les SAS des Conseils Régionaux des Ordres ont rendu **5 décisions** :

- avertissement à un cardiologue,
- blâme sans publication à un généraliste,
- interdiction de donner des soins (de 6 mois à 1 an) à trois infirmières.

Les SAS des Conseils Nationaux

des Ordres ont rendu **4 décisions** :

- aggravation de la sanction pour un laboratoire, un généraliste et un chirurgien-dentiste
- maintien de la sanction pour un orthoptiste.

Il y a eu **2 pourvois en cassation**. (généraliste, chirurgien-dentiste).



Rapport 2006 d'activité

SERVICE MEDICAL DE NANCY (54)

A l'encontre des établissements de santé

L'année 2006 est marquée par le lancement effectif du contrôle de la T2A (tarification à l'activité). Celle-ci requiert une forte contri-

bution du service médical, tant en terme de participation à l'unité de coordination médicale (UCR) que par le contrôle sur site. Ainsi, qua-

tre établissements de la circonscription et un établissement de la Meuse ont été contrôlés. Le montant des indus pour 2006 est de 13 552 €.

3. Communication externe



Le service médical, le CHU et la DDASS se sont rencontrés pour tenter de résoudre les problèmes liés au suivi médical des toxicomanes.

Des interviews télévisées à destination du grand public ont été réalisées. Des praticiens-conseils sont intervenus sur des thèmes de santé publique (échodoppler, orthodontie, grippe).

Le problème du suivi médical des toxicomanes a nécessité des réunions de concertation avec le CHU et la DDASS* à propos de la prise en charge de ces malades et

de la surveillance des ordonnances.

Afin de mieux gérer l'arrêt de travail, une rencontre avec les médecins du travail a été organisée ; celle-ci permet d'établir une réelle collaboration et de prévenir les désinsertions professionnelles.

*Centre universitaire hospitalier

*Direction départementale des Affaires Sanitaires et sociales



Le fait marquant de cette année sera sans conteste le départ brutal de notre confrère, le Docteur Gérard WINTER qui s'est éteint le 13 août 2006.

En charge de l'échelon de Nancy depuis 1991, son souvenir reste présent dans tous les esprits. Le choc passé, chacun des praticiens et agents, sous l'égide du Docteur SIMONIN, s'est efforcé de remplir les missions qui lui incombent. Que chacun en soit remercié.

Ainsi, à la demande de la CNAMTS, le service médical a dû engager une vaste réflexion visant à la mise en place d'une plateforme de service servant à traiter plus rapidement les protocoles de soins, en même temps qu'il étudiait la possibilité du retour des chirurgiens-dentistes conseils sur le site de Joffre début 2007. Parallèlement, il a su mettre en place de nouvelles activités comme la maîtrise médicalisée hospitalière (MMH) et la mise en place du contrôle de la tarification à l'activité (T2A).

Pour clore cet éditorial, on ne peut passer sous silence la difficile année d'attente vécue par nos confrères chirurgiens-dentistes conseils dont les missions ont été remises en question. Heureusement, à l'heure qu'il est, l'horizon s'éclaircit.

Docteur Gérard Grappe
Médecin-conseil chef de service

Présentation de l'échelon

Effectifs

24 praticiens-conseils
59 agents administratifs

Cinq sites

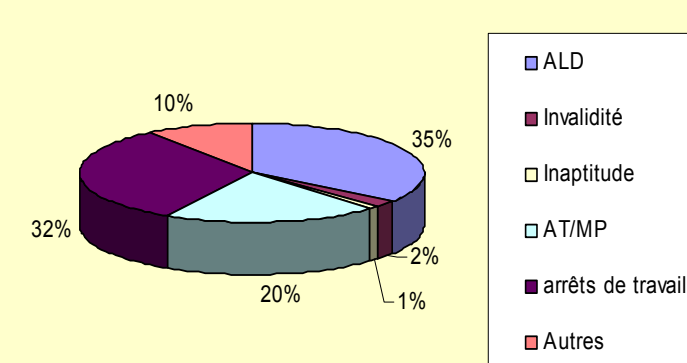
Nancy
Essey
Lunéville
Pont-à-Mousson
Villers

1. CPRAA - Contrôle des prestations en relation avec les assurés

L'activité en CPRAA a légèrement augmenté. Les médecins-conseils ont émis 43 987 avis. Près de 30 % des avis sont donnés sur personne. La gestion des ALD (affections de longue durée) et des arrêts de travail maladie représente plus de 50 % des avis donnés par les médecins-conseils. La seule activi-

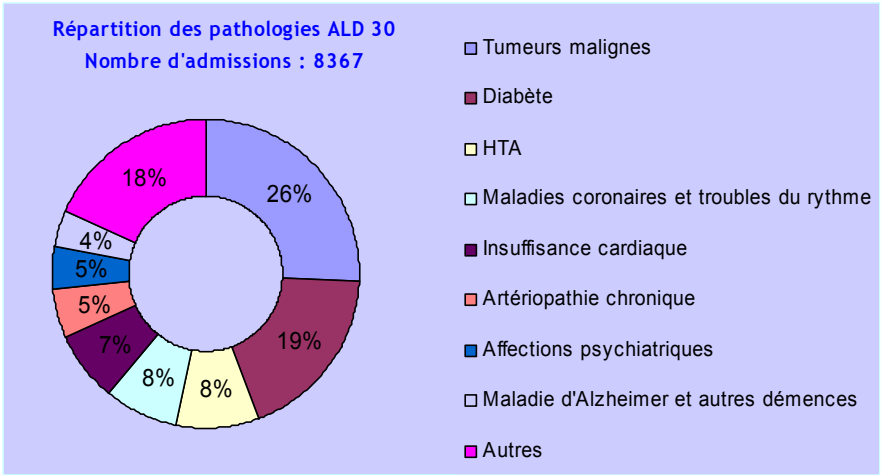
té ALD a augmenté de 8 % en nombre d'avis, mais la charge de travail a été obérée par la mise en place du nouveau protocole de soins nécessitant davantage d'échanges avec le médecin traitant. A noter que la procédure dérogatoire représente environ 5 % des admissions.

Nombre d'avis médicaux en 2006 : 43 987



○ Répartition des ALD 30

Les tumeurs malignes, le diabète et l'hypertension artérielle sont les principales causes d'admission en longue durée.



○ Les arrêts de travail

Le contrôle de l'arrêt de travail a constitué un des principaux objectifs du service médical. Ces contrôles ont augmenté de 13 % ; ils ont porté essentiellement sur les arrêts signalés à 60 jours (+ 86 %) et l'effort a été maintenu sur le contrôle des arrêts de courte durée (2883 contrôles dont 2149 effectifs).

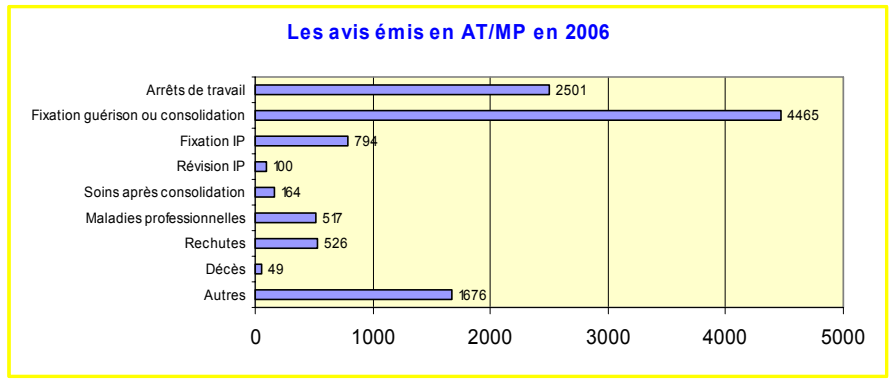
Les actions conjuguées de la CPAM et du service médical ont permis une baisse globale de 11672 journées indemnisées, particulièrement en accident du travail. Ce meilleur suivi de l'arrêt de travail aboutit également à une baisse des admissions en invalidité (451), soit une baisse de 20 %.

Contrôle des arrêts de travail

Article 324.1	4641
arrêts > 60 jours	3065
arrêts de courte durée en AS	2500
AT - MP dont arrêts courts	2852
Autres	116
TOTAL	13174

○ Les accidents de travail et les maladies professionnelles - AT/MP

Les trois principales maladies d'origine professionnelle reconnues par le service médical et le CRRMP sont les affections péri-articulaires, les affections consécutives à l'inhalation des poussières d'amiante et les affections chroniques du rachis lombaire.



* Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles



○ Le dentaire

Le nombre d'avis émis reste considérable (20307) mais le taux de refus est faible (0,11 %). Cette activité génère un travail fastidieux ; il est très attendu de mettre un terme à son montage dans Hippocrate.

○ La démarche qualité

La démarche s'est poursuivie avec la participation de praticiens-conseils aux CSL (Comité de suivi local). A signaler surtout la mise en œuvre de la maîtrise socle.

2. La régulation médicalisée

2.1 L'accompagnement des professionnels de santé

○ Les échanges confraternels

Thème	Professions ciblées	Nombre	Nombre de professionnels ciblés par thème
Iatrogénie	Médecins généralistes	257	
Statines	Cardiologues	24	
	Médecins généralistes	4	
Génériques	Pharmaciens	0	



○ La formation des DAM

Les médecins-conseils sont largement impliqués dans la formation des délégués de l'assurance maladie (DAM), et ils interviennent également comme conseillers techniques. Cette démarche implique une étroite coopération service médical/CPAM.

Les différentes instances conventionnelles se sont réunies assez régulièrement (notamment les médecins : quatre séances et les infirmiers : cinq séances).

○ Convention

Cinq établissements publics de santé ont bénéficié de la présentation conjointe (CPAM/service médical) de la maîtrise médicalisée des prescriptions hospitalières délivrées en ville.

Cinq établissements publics de santé ont bénéficié de la présentation conjointe (CPAM/service médical) de la maîtrise médicalisée des prescriptions hospitalières délivrées en ville.

○ Maîtrise médicalisée à l'hôpital

Six assurés falsifiant des ordonnances ont été détectés. Vingt gros consommateurs ont eu une suspension de prestations.

Six assurés falsifiant des ordonnances ont été détectés. Vingt gros consommateurs ont eu une suspension de prestations.

2.2 Les actions de contrôle

○ A l'encontre des assurés

Soixante-quinze bénéficiaires de TSO (traitements de substitution aux opiacés) ont été suivis.

Le service médical a procédé à 18 analyses d'activité débouchant sur l'activité contentieuse suivante : - 4 saisines de la section des assurances sociales - 2 saisines d'une commission conventionnelle - 12 récupérations d'indus.

○ A l'encontre des professionnels de santé

Le contrôle des professionnels de santé et des établissements de santé a donné lieu à des récupérations d'indus.

